Lego prend des engagements devant l'Autorité de la concurrence afin de modifier son dispositif de remise tarifaire

Publié le 29 janvier 2021

A la suite d'une procédure ouverte devant l'Autorité de la concurrence, la société de jeux de construction Lego France, filiale du groupe Lego, prend des engagements visant à faciliter l'accès de l'ensemble de ses distributeurs, qu'ils vendent en magasin ou en ligne, à sa « remise fonctionnelle ».



du 29 janvier 2021

Lire le communiqué